

# Synthèse des engagements politiques Printemps de l'Environnement

2 juillet 2008

## Atelier “Ressources naturelles et biodiversité”

### Groupe de mesures 4: Sensibilisation et responsabilisation

La réalisation des actions suggérées dans le Groupe de Mesures 10 prend toute son importance dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité et de la Présidence belge de l'Union Européenne en 2010. C'est une occasion unique de sensibiliser et responsabiliser la population belge, ainsi que toutes les parties prenantes qui déterminent les grandes orientations pour un développement durable. Il est donc absolument crucial de s'assurer de la réussite des mesures prises ci-dessous, particulièrement en y affectant les ressources humaines et financières adéquates.

#### ***Mesures pour lesquelles il y a un accord politique***

#### **Education/sensibilisation du grand public, des jeunes et des consommateurs**

Les trois mesures partielles originellement proposées (brochure, éventail, TV, foires, expositions) peuvent être considérées séparément, mais peuvent aussi se compléter.

#### **Mesure 33 : Outil Pédagogique sur les ressources naturelles, l'alimentation et la biodiversité**

##### ➤ **Descriptif de la mesure**

La mesure devrait s'inscrire dans les programmes des réseaux des écoles (donc pas de mesure isolée). A cet effet, il faut prévoir un suivi et une continuité en collaboration avec les institutions. Il est demandé de tenir compte des instruments similaires éventuels qui auraient déjà été développés dans les communautés;

A cet effet, on collaborera avec des experts ayant de l'expérience avec des ensembles éducatifs. Ces experts seront identifiés dans les sphères administrative, scientifique, associative et éducative, afin d'apporter des expertises complémentaires nécessaires. Pour l'élaboration ultérieure (administration et financement), l'administration s'en chargera. La mesure est axée sur un partenariat ouvert. Enfin, on pourra désigner un responsable pour la diffusion de l'instrument.

En ce qui concerne spécifiquement l'outil pédagogique en matière d'alimentation, faire référence au GM 3 « Alimentation et environnement » où des campagnes de sensibilisation sur « l'alimentation » sont également prévues.

➤ **Position des stakeholders** : consensus

➤ **Engagement politique**

Les Ministres fédéral et régionaux de l'Environnement, au sein de la conférence ministérielle Environnement et les Ministres communautaires de l'Enseignement veilleront à intégrer la mesure dans les programmes scolaires sous la forme soit d'un accord de coopération soit de partenariats ouverts.

Le Ministre fédéral de l'Environnement élaborera un outil pédagogique tel que décrit dans la mesure.

### **Mesure 34 : Réalisation d'une brochure sur la Biodiversité en Belgique**

➤ **Descriptif de la mesure**

Un instrument similaire existe pour les espèces invasives. Pas de double emploi avec d'autres instruments (brochure 'Biodiversity in Belgium' ; ONG information similaire)

Le groupe cible, en complément du groupe cible de la mesure partielle 1 (écoliers), s'orienterait vers les familles / enfants. Le produit serait directement et fortement accessible (un niveau plus accessible que la brochure 'Biodiversity in Belgium'). Des recommandations concrètes seraient reprises sur 'ce que 'je peux faire dans la vie quotidienne'. Sur cette base on pourra fixer la méthodologie.

L'IRSNB<sup>1</sup> est intéressé d'être impliqué en tant que partenaire, principalement pour assurer les liens avec le contenu des brochures 'Biodiversity in Belgium' (tomes 1 et 2), qui serviront de support technique en complément au produit grand public.

➤ **Position des stakeholders** : consensus

➤ **Engagement politique**

Les Ministres fédéraux de l'Environnement et de la Politique Scientifique lanceront l'élaboration de la brochure.

### **Mesure 35 : Campagne nationale de Sensibilisation/ Communication dans la perspective de l'Objectif 2010 et de la présidence belge de l'UE**

➤ **Descriptif de la mesure**

Il s'agit de vérifier cette mesure avec les initiatives prises au sein des régions en matière de biodiversité autour du count-down final 2010; Ce count-down ne comprend pas seulement la communication vers le grand public.

Le thème de la biodiversité doit être mis à l'ordre du jour de la présidence belge 2010.

La WWF dispose d'un produit télévisuel qui souligne le lien entre climat et biodiversité. Ceci peut éventuellement être utilisé pour l'élaboration de cette mesure partielle. En outre, il existe aussi le produit télévisuel Spring Watch.

Il s'agira de reprendre à l'avenir plus de programmes axés sur l'environnement et la biodiversité dans la programmation des chaînes nationales.

Le SPF Environnement, meneur de cette campagne de communication auprès des médias, informe régulièrement ses partenaires de l'avancée des activités; et ceci pour optimiser la diffusion de l'information, prévoir des synergies en terme d'interactions avec les médias et permettre la distribution de matériel de communication sur la biodiversité au moment des émissions.

Message commun dans différents stands (fédéral, régions, ONG...) On peut également penser à un stand modulaire ou à des subventions pour des micro-événements ou encore un message commun supplémentaire au sein des différents stands.

Il faut consacrer une attention particulière à de grands événements à caractère non environnemental.

---

<sup>1</sup> Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique

➤ **Position des stakeholders** : consensus

➤ **Engagement politique**

Les Ministres fédéral et régionaux de l'Environnement

- assureront une présence commune dans des foires, expositions et d'autres manifestations grand public et élaboreront un/des partenariats avec les télévisions.
- Veilleront à élaborer un dossier LIFE + « communication » auprès des instances européennes en vue d'obtenir un cofinancement de la mesure.

### **Mesure 36 : Sensibilisation des différents ministres pour l'administration du thème de la biodiversité en plaçant celui-ci en position élevée sur l'ordre du jour de la présidence belge 2010 de l'UE**

➤ **Descriptif de la mesure**

La biodiversité doit devenir un sujet officiel pour la présidence belge de 2010. Ceci cadre dans l'objectif européen de stopper la perte de biodiversité à l'horizon 2010. Dans une première phase, à cet effet, les différents ministres devraient être sensibilisés (thème transversal).

Afin de placer le thème de la biodiversité à l'ordre du jour de la présidence belge, nous faisons également référence à l'action 2.3.9 de l'avant-projet 3ème Plan fédéral en matière de Développement durable 2009-2012.

➤ **Position des stakeholders** : consensus

➤ **Engagement politique**

Le Ministre fédéral de l'Environnement va saisir la prochaine CIE<sup>2</sup> sur les préparatifs des activités de la Présidence belge de l'UE sur l'environnement et le thème Biodiversité.

## **Plus de recherche et de communication entre sciences et politique sur la Biodiversité**

Les stakeholders font référence aux activités administratives actuelles relatives à l'établissement d'un plan d'action fédéral biodiversité-politique scientifique. Le projet actuel contient différentes fiches avec des propositions d'action concrètes. Ce plan d'action est une exécution de l'action 18 du 2ème plan fédéral en matière de développement durable (2004 – 2008).

### **Mesure 37 : Poursuivre et valoriser les programmes d'étude du développement durable**

➤ **Descriptif de la mesure**

Il y a lieu de faire perdurer les programmes d'étude développement durable (PODOI, PODO II et SSD) requérant une collaboration entre différentes régions. Il faut que les résultats des programmes précédents soient valorisés. Au sein de ce programme, il faut en particulier souligner la biodiversité.

Les programmes où des sujets d'étude peuvent être présentés par les différentes administrations doivent continuer à être développés (éventuellement par le biais d'accord de coopération politique scientifique).

Il s'agit par exemple de renforcer également le programme de la Politique scientifique fédérale intitulé 'Actions en soutien aux priorités stratégiques de l'Autorité Fédérale'. Ce programme permet de répondre rapidement et efficacement aux besoins des départements fédéraux en matière d'actions de recherche ciblées et d'actions d'investigation dans des domaines stratégiques.

➤ **Position des stakeholders** : consensus

➤ **Engagement politique**

---

<sup>2</sup> Conférence Interministérielle de l'Environnement

En bonne entente avec les programmes scientifiques fédéraux existants, le Ministre fédéral de l'environnement réactivera en juillet 2008 la coordination du réseau des 4 GT PLANS FEDERAUX BIODIVERSITE Economie, Science, Développement et Mobilité.

Les Ministres fédéral, régionaux et communautaires de la Recherche exploreront la piste d'un accord de coopération afin d'étendre le programme à des départements non fédéraux si besoin.

### **Mesure 38 : Etablir une stratégie nationale de recherche en matière de biodiversité**

#### ➤ **Descriptif de la mesure**

Il est demandé de lancer une stratégie d'étude biodiversité nationale belge en tant que contribution à une stratégie européenne. Celle-ci tient compte des points de vue des scientifiques, des besoins des usagers et des gestionnaires ainsi que des recommandations existantes (par ex.: Outils d'aide à la prise de décisions politiques, les résultats de la conférence "biodiversity and climate", 21-22 mai 2007).

#### ➤ **Position des stakeholders : consensus**

#### ➤ **Engagement politique**

Les Ministres fédéral, régionaux et communautaires de la Politique Scientifique lanceront les préparatifs de la Stratégie de Recherche Commune.

### **Mesure 39: Renforcer le lien entre sciences et politique en rapport avec la biodiversité**

#### ➤ **Descriptif de la mesure**

Valorisation des connaissances scientifiques pour la politique, la gestion durable et la facilitation de la communication entre sciences et politiques et gestionnaires. Les plateformes existantes en matière de communication doivent être préservées à l'avenir. Les instruments existants devraient être renforcés.

La communication doit se faire dans les deux sens, à savoir: il faut que les connaissances existantes des scientifiques et les besoins des décideurs soient ajustés les uns aux autres de manière optimale.

#### ➤ **Position des stakeholders : consensus**

#### ➤ **Engagement politique**

Le Ministre fédéral et les Ministres régionaux et communautaires de la Politique Scientifique créeront des plateformes de communication.

### **Mesure 40 : Projet d'un registre central des espèces en Belgique, utile aux différents usagers et gestionnaires**

#### ➤ **Descriptif de la mesure**

L'élaboration concrète de cette mesure proposée fait référence à la version la plus récente de la fiche traitant du sujet dans le projet de plan d'action fédéral biodiversité-politique scientifique (fpdo 2).

#### ➤ **Position des stakeholders : consensus**

#### ➤ **Engagement politique**

Dans le cadre budgétaire imparti, le Ministre fédéral de la Politique Scientifique veillera au lancement d'un Portail.

### **Mesure 41 : Etablissement d'un document scientifiquement réfléchi pour les décideurs (e.a. cost of inaction, type Stern-report).**

#### ➤ **Descriptif de la mesure**

Pour l'élaboration concrète de cette mesure, nous souhaitons faire référence au projet d'action le plus récent de l'ébauche de plan d'action fédéral Biodiversité - Economie. 'Réaliser une étude quantifiant la valeur de la biodiversité en Belgique' (le plan d'action est rédigé en ce moment par

les administrations et est en exécution de l'action 18 du 2ème plan fédéral en matière de développement durable (2004 – 2008).

Accorder surtout de l'attention au 'coût de l'inaction'. Le résultat de l'étude doit être communiqué au monde politique et au grand public.

On pourra vérifier si la Loterie Nationale ne pourrait pas être une source de financement pour la mesure ou pour la communication / diffusion.

➤ **Position des stakeholders** : consensus

➤ **Engagement politique**

La Ministre fédérale de la Politique Scientifique examinera la faisabilité d'une étude de type "rapport stern" dont la gestion serait confiée à la Politique Scientifique.[...]

## **Partenariats 'Biodiversité' : montrer l'exemple**

### **Mesure 42 : Développer des partenariats 'Biodiversité' avec les instances publiques fédérales et les 3 entreprises publiques belges**

➤ **Descriptif de la mesure**

Il faut prévoir un soutien pour les entreprises. Certaines ONG ont déjà développé des instruments à cet effet et les utilisent en coopération avec les entreprises.

La biodiversité ne concerne pas uniquement l'entretien de terrains ou de domaines aquatiques dans les entreprises et autour de celles-ci. Il faut tenir compte de la biodiversité dans l'ensemble de la chaîne de production lors de la réalisation d'un produit ou l'exécution d'un service.

Dans ce cadre, les responsables de l'environnement au sein des entreprises (privées) devraient obtenir une formation en matière de biodiversité. Il faudrait aussi prévoir des moyens à cet effet.

Les entreprises présentant les meilleures prestations en matière de souci de la biodiversité pourraient se voir obtenir un prix ou une reconnaissance.

Vu la gravité de la problématique de la biodiversité, le groupe de travail demande que les entreprises privées fournissent des efforts. Il souligne que la biodiversité ne concerne pas uniquement l'entretien de terrains ou de domaines aquatiques dans les entreprises et autour de celles-ci. Il faut tenir compte de la biodiversité dans l'ensemble de la chaîne de production lors de la réalisation d'un produit ou l'exécution d'un service. Le groupe de travail constate certes que la biodiversité sur le domaine des entreprises constitue l'élément le plus sensible pour toutes les entreprises privées.

C'est pourquoi nous proposons de rédiger une charte entre l'administration et les entreprises privées. A cet effet, le groupe de travail fait référence aux initiatives auprès de IUCN<sup>3</sup> (cfr. B@B, Business & Biodiversity). La charte devra se baser sur 5 mesures partielles par analogie à celles proposées à la page 83 de la mesure partielle 3.1. La charte se limiterait en une première phase à mieux tenir compte de la biodiversité sur le domaine des entreprises privées. Le groupe de travail demande que la charte s'inspire des éléments imposés pour les entreprises publiques, mais le contenu de la charte doit être discuté avec tous les partenaires.

Nous estimons que des encouragements sont nécessaires pour son exécution. A cet effet, on pensera à (1) des instruments d'auto-évaluation 2) la formation des collaborateurs au sein des entreprises au sujet de la biodiversité (3) encourager les meilleures pratiques des entreprises.

Tant les représentants des ONG que de la FEB au sein du groupe de travail préconisent ce genre de charte.

---

<sup>3</sup> International Union for the Conservation of Nature and natural resources

D'autres 'parties prenantes' (par ex. les organisations syndicales) peuvent être sollicitées afin de signer des chartes similaires, en particulier concernant la sensibilisation et l'information de leurs membres

➤ **Position des stakeholders : consensus**

➤ **Engagement politique**

Les Ministres fédéraux de l'Environnement et des Entreprises Publiques passeront des conventions obligatoires pour chaque Entreprise publique.

Les Ministres fédéral et régionaux de l'Environnement, de la Mer du nord lanceront et soutiendront le développement de "chartes" entre l'administrations et les entreprises privées, ainsi que la formation à la Biodiversité pour les Responsables Environnement des entreprises.

Le Ministre fédéral de l'Environnement créera un Prix « Entreprise Biodiversité ».

**Mesure 43 : La politique du Ducroire**

➤ **Descriptif de la mesure**

Mesures au sujet de la sensibilisation / communication et de la prise en compte des aspects biodiversité en cas de rapport d'impact de projets sur l'environnement mais les aspects suivants doivent être spécifiés.

En matière de procédures en cas d'impact négatif lourd d'un projet proposé, il n'y aurait pas de soutien du Ducroire. On entend par impact négatif lourd:

- Impacts sur des espèces classées dans la liste rouge par l'IUCN
- Impacts de projets dans des domaines protégés reconnus
- Impacts de projets dans des domaines à haute valeur de protection (High Conservation Value Areas).

Pour les effets plus légers sur la biodiversité, on pourra proposer des recommandations et des adaptations du projet.

Offrir de la transparence lors de l'exécution / du suivi de projets par le biais de rapports d'avancement et d'exécution dans lesquels on fait également mention des aspects biodiversité.

Les ONG demandent une meilleure communication du service du Ducroire en ce qui concerne leurs projets.

➤ **Position des stakeholders : consensus**

➤ **Engagement politique**

Engagement politique :

Le Ministre fédéral de l'Environnement soumettra à l'examen des Ministres de tutelle sur le Ducroire les modalités et méthodologie en vigueur pour les évaluations et acceptations de projets et la communication.

**Mesures non reprises par les stakeholders :**

**Aucune**

**Mesures non reprises après la phase politique :**

**Aucune**

***Mesures pour lesquelles la concertation politique doit être finalisée***

**Mesure 44 : Développement d'un Toolkit**

➤ **Descriptif de la mesure**

Action en cours d'élaboration au sein de la DGCE afin de l'intégrer au projet de plan d'action Biodiversité et Développement (PFDD2) pour que la DGCD et la CTB disposent d'outils d'évaluation et de monitoring environnemental de ses projets incluant aussi la biodiversité.

- **Position des stakeholders** : consensus

#### **Mesure 45 : Accorder plus d'attention à la biodiversité dans leurs programmes stratégiques de développement**

- **Descriptif de la mesure**

Demander cette mesure à la coopération belge au développement, et ce d'une manière systématique et cohérente. En l'espèce, il faudra aussi tenir compte de manière optimale des conventions internationales et des autres engagements et processus politiques belges.

- **Position des stakeholders** : consensus

#### **Mesure 46 : Sensibilisation en matière de biodiversité dans tous les programmes des acteurs qui s'occupent de développement**

- **Descriptif de la mesure**

La mesure ne devrait donc pas seulement s'orienter sur la Coopération au Développement. Quel que soit le développement, il faut qu'il s'agisse d'un développement durable. Ceci peut se faire par le biais de sessions d'information et d'ateliers à l'intention de toutes les parties concernées. KBIN peut en l'espèce agir comme un levier.

- **Position des stakeholders** : consensus